

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mercredi 23 septembre 2015 à 18 h 30 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absent excusé : Romain SALOU

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLE L.2122-22

Droit de Prémption Urbain

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion des ventes ci-après :

- Vente d'une maison, rue du Château d'eau – Bel Air, par M. et Mme Patrick BURGAUD à M. Jean Pierre MAHE.
- Vente d'une maison, route du Frouit, par Mme Anne Marie PRISER à M. et Mme Dominique FRANCIOSA.
- Vente d'une maison, lieudit « Kerjean », par les conjoints QUELENNEC, à M. et Mme Philippe CHAUVEAU.
- Vente d'une maison, lieudit « Rumiadou », par M. Wilfrid LE ROUX et Mme Sylvie QUERE, à M. Luc DIDELOT.
- Vente d'un hangar, lieudit « Keremma », avec terrain, pour une contenance globale de 1 502 m², par Mme Rose LE ROUEIL, à M. Olivier PINVIDIC et Melle Anne-Sophie MALLEJAC.
- Vente d'une maison, lieudit « 28 La Gare », par M. Kevin OGOR et Melle Laëtitia CHOPIN, à M. Gérald CUVIER et Melle Anaïs GUILLOU.

Rénovation salle polyvalente – diagnostic amiante avant travaux

Le devis EXIM a été retenu pour son montant TTC de 402 € et 60 € par analyse.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes en situation d'handicap. Tous ceux qui ne le sont pas peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire de mise aux normes, à condition d'engager un agenda d'accessibilité programmé, dit Ad'AP. A Tréfleze, quelques travaux restent à réaliser. Pour réaliser ces travaux, le conseil municipal sollicite auprès de la D.D.T.M. une prorogation de délai de 3 ans.

CENTRE SOCIO CULTUREL DE LESNEVEN

Le conseil municipal décide de dénoncer la convention liant la commune à la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes relative au financement du Centre Socio Culturel de Lesneven.

CESSIONS IMMOBILIERES

Suite aux décisions prises lors des dernières séances de conseil municipal, des documents d'arpentage ont été réalisés en vue de cessions de terrains ou régularisations foncières. Le maire est autorisé à signer les actes notariés à suivre.

AFFAIRES SCOLAIRES

M. le Maire rend compte au conseil de la réunion de rentrée avec l'école de Tréfleze.

Il présente également au conseil la nouvelle demande de la mairie de Lesneven relative à la participation aux T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) concernant les élèves en situation de handicap, scolarisés en C.L.I.S. A titre exceptionnel, le conseil municipal accepte de participer à ces T.A.P. uniquement en ce qu'ils concernent aujourd'hui un élève scolarisé en C.L.I.S.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

Le conseil municipal décide de participer à l'appel d'offres qui sera prochainement réalisé par le Syndicat Départemental d'Electrification Rurale pour la fourniture d'électricité (tarifs bleu) des installations communales.

TERRAIN MULTISPORTS

Jean ELEGOET présente au conseil municipal un projet de création de terrain multisports sur le court de tennis désaffecté, situé à côté de la halle de pétanque. Ce projet sera inscrit au budget 2016. Une subvention sera demandée à Mme la députée Chantal GUITTET, au titre de sa réserve parlementaire.

AFFAIRES DIVERSES

M. le MAIRE communique au conseil les informations suivantes :

☞ Pour pallier les problèmes récurrents d'incivilités, l'éco-point de Keriogan/Keremma, les containers collectifs situés aux abords du CD 10 seront prochainement supprimés, à titre d'essai, dans un premier temps. En compensation, de nouvelles colonnes semi-enterrées seront installées au bourg, à la Gare et à la Sablière.

☞ En application de la loi NOTRE, votée en août dernier, les bureaux des communautés de Communes de la Baie du Kernic et de St Pol de Léon se rencontreront début octobre afin d'étudier les modalités d'une probable fusion.